

Arrondissement de
RAMBOUILLET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2023-007**

Tél : 01.30.13.76.00.

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février,

**DATE DE
CONVOCATION**
09 février 2023

**Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire.**

DATE D'AFFICHAGE
09 février 2023

Monsieur DAINVILLE,
Mesdames ROUSSEAU et ROUSSEL ;
Messieurs DIALLO, MEY, RAOUL et MOUSSA ; Adjoints au Maire

Mesdames BAC, BROCHADO, LWAMBA MAKANYAKA, RAOUL et SELBONNE
Messieurs MONNARD, PERON, POINGT et VILLOING ; Conseillers Municipaux
délégués
Madame DUTU
Messieurs BLEE, BOURGOIN et GERBOUIN Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 28

Absente excusée : 1
Madame Lopes

Absents excusés et représentés : 8
Mesdames Baselto, Chiakh, Gorbena, Hocde et Pascoal; Messieurs Ibrahim, Le Moing et
Mare

Pouvoirs : 8
Madame Baselto donne pouvoir à Madame Dutu
Madame Chiakh donne pouvoir à Monsieur Moussa
Madame Gorbena donne pouvoir à Madame Rousseau
Madame Hocde donne pouvoir à Monsieur Gerbouin
Madame Pascoal donne pouvoir à Madame Lwamba Makanyaka
Monsieur Ibrahim donne pouvoir à Monsieur Dainville
Monsieur Le Moing donne pouvoir à Monsieur Raoul
Monsieur Mare donne pouvoir à Monsieur Bourgoin

**Programmation 2023
Politique de la Ville –
Approbation des
demandes de subventions
auprès de la MILDECA**

Secrétaire de séance : Nathalie Raoul

La séance étant ouverte à 19H00

2023-007

Objet : Programmation 2023 Politique de la Ville – Approbation des demandes de subventions auprès de la MILDECA

Secteur : Politique de la Ville

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;

Vu le Contrat de Ville intercommunal signé le 06 octobre 2015 ;

Considérant l'appel à projets de Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)

Considérant l'avis de la commission Finances, Commande Publique, Ressources Humaines, Administration Générale du 02 février 2023,

Après en avoir délibéré

Article 1^{er} : Approuve la programmation 2023 de la Politique de la Ville

Article 2 : Autorise le Maire à solliciter les subventions liées à la programmation 2023 de la Politique de la ville auprès de la MILDECA.

Article 3 : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

Article 4 : Dit que les recettes et dépenses seront inscrites au budget communal.

FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS DONT LE SECRETAIRE DE SEANCE

Mis en ligne le :

Pour extrait conforme,

LA VERRIERE, le 15 février 2023

Le Maire

Nicolas DAINVILLE

